

Conseil Municipal du 31 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente-et-un octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29

Présents : 18

Votants : 24

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Guy Ducognon - Michel Genettaz - Anne Le Mouëllic - Muriel Limonta Verthier - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - André Pellicier - Rose Paviet - Robert Traissard - Xavier Urbain - Amélie Viallet

Excusés : Sylviane Duchosal (pouvoir à Amélie Viallet) - Isabelle Gostoli De Lima (pouvoir à Laurent Desbrini) - Laetitia Rigonnet (pouvoir à Hervé Chenu) - Pascal Valentin (pouvoir à Jean-Sylvain Costerg) - Sabine Sellini (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Lucien Spigarelli (pouvoir à Anthony Destaing)

Absents : Franck Chenal - Camille Dutilly - Marie Latapie - Charley Mingeon - Marie-Pierre Rebrassé

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 25 octobre 2024

Date de publication : 08 novembre 2024

Délibération n°2024-095 – Fourniture de forfaits de ski pour le domaine skiable de la station de la Plagne aux enfants de 5 à 18 ans mineurs résidents sur le territoire de la commune et pour les enfants de travailleurs saisonniers employés sur le territoire de la commune pour la saison hivernale 2024/2025 – approbation de l'accord-cadre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1414-1,

Vu le Code de la commande publique et plus particulièrement ses articles L2122-1 et R2122-3,

Vu la convention de concession du service des remontées mécaniques et activités annexes avec aménagement et exploitation du réseau des pistes de ski en date du 8 décembre 1987 et ses avenants par laquelle le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne attribue à la Société d'Aménagement de La Plagne la délégation de service public comportant notamment la gestion des remontées mécaniques pour le domaine skiable de La Plagne,

Vu la délibération n°2024-086 du 26 septembre 2024 relatif à la participation communale au financement des forfaits de ski pour les enfants résidents sur le territoire de la commune et pour les enfants de travailleurs saisonniers employés sur le territoire de la commune pour la saison hivernale 2024/2025,

Madame le Maire indique au Conseil municipal que suite à la délibération du 26 septembre 2024 approuvant le principe d'une acquisition de forfaits saison pour les enfants résidents sur la commune, il est nécessaire d'approuver un marché permettant de commander ceux-ci.

Elle rappelle qu'il n'existe qu'un seul opérateur en mesure de fournir des forfaits de ski pour le domaine skiable de la station de La Plagne : la Société d'Aménagement de La Plagne, 54 Impasse de la Cembraie, 73210 La Plagne-Tarentaise.

Elle ajoute avoir pris contact avec cette société qui lui a indiqué le coût relatif à l'acquisition de forfaits pour les enfants de la Commune :

- Enfant – de 12 ans inclus : 573 EUROS TTC (Taux TVA 10%)
- Enfant + de 12 ans : 716 EUROS TTC (Taux TVA 10%)

Madame le Maire propose au Conseil municipal de conclure un accord-cadre à bons de commande pour une durée de cinq mois afin de pouvoir passer commande du nombre de forfaits nécessaires.

Elle précise que la procédure de passation utilisée est le marché négocié sans publicité ni mise en concurrence, soumise aux dispositions des articles L2122-1 et R2122-3 du Code de la commande publique.

Elle sollicite donc l'autorisation du Conseil municipal afin de signer l'acte d'engagement correspondant.

Après délibération, Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'approuver l'accord-cadre à passer avec la Société d'Aménagement de la Plagne, 54 Imp. de la Cembraie, 73210 La Plagne-Tarentaise ;**
- **D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint subdélégué à signer l'accord-cadre sus désigné.**

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,

Corine MAIRONI-GONTHIER



Le secrétaire de séance,

Anthony DESTAING